

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti avec caractérisation des enrobés de voiries (amiante et/ou HAP)

(Selon Arrêté du 16 Juillet 2019 et Norme NF X 46-020 : Aout 2017)



BIEN IMMOBILIER CONCERNE :

Base naval de TOULON
Zone CASTIGNEAU
83000 TOULON

Propriétaire

ESID TOULON - BCRM TOULON
ARSENAL MARITIME, BP 71,
83800 TOULON CEDEX 9

Demandeur

ESID TOULON - BCRM TOULON
ARSENAL MARITIME, BP 71,
83800 TOULON CEDEX 9

SYNTHESE DU RAPPORT :

Conclusion Amiante :

Dans le cadre de la mission objet du présent « Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante », il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.

Conclusion HAP dans les enrobés le cas échéant :

il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir des HAP : après analyses, ils contiennent moins de 50mg/kg de HAP.

Programme des travaux : cf. chapitre 1

Date du rapport : 19/03/2026

Date de visite : 26/02/2026

Nombre de pages : 62

Fait à : 83140 Six-Fours-les-Plages

Référence du dossier : 2601CPASI -

B113360000001402

Nombre de prélèvements : 11

Nombre d'analyses réalisées : 0

Le présent rapport est établi par :

Kevin DUARTE

dont les compétences sont certifiées par : I.Cert

Centre Alphas - Bâtiment K - Parc d'affaires -

Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE

sur la durée de validité du : 05/09/2024 au

04/09/2031

Certificat de compétence :

n° TC24-0895

Contrat d'assurance :

AXA /n° 37503519275087 / échéance 31/12/2026

Révision	Date	Objet
Version initiale	19/03/2026	Edition initiale

Nota : Toute nouvelle version de rapport annule et remplace les versions précédentes.

Le présent rapport et ses annexes forment un tout indissociable dont il ne peut être fait état, vis-à-vis de tiers, que par publication ou communication in extenso.

Sommaire

I. PROGRAMME ET PERIMETRE	3
1. PROGRAMME / PERIMETRE DES TRAVAUX DU DONNEUR D'ORDRE.....	3
2. PROGRAMME / PERIMETRE DE REPERAGE.....	3
II. CONCLUSIONS	3
III. OBJET DE LA MISSION	4
1. DESCRIPTION PRECISE DE L'IMMEUBLE	4
2. PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES	4
IV. DEROULEMENT DE LA MISSION	5
1. PRESTATIONS REALISEES.....	5
2. PERSONNES PRESENTES LORS DE LA VISITE	5
3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA VISITE	5
4. RAPPORTS PRECEDEMMENT REALISES COMMUNIQUEES A SOCOTEC DANS LE CADRE DE LA PRESENTE MISSION.....	6
5. PLANS DES PARTIES D'IMMEUBLE CONCERNEES PAR LA MISSION	6
V. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	7
1. LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE	7
2. LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE.....	8
3. COMPOSANTS POUR LESQUELS DES SONDAGES ET/OU PRELEVEMENTS DOIVENT ETRE EFFECTUES.....	10
VI. DETAILS DES PRELEVEMENTS SUR ENROBES (LE CAS ECHEANT)	11
VII. OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE	22
1. CONSERVATION ET TRANSMISSION DE CE RAPPORT	22
2. OBLIGATIONS CONSECUTIVES AUX TRAVAUX DE RETRAIT OU DE CONFINEMENT.....	22
3. TENUE EN HAP DANS LES ENROBES BITUMINEUX DE VOIRIES.....	22
ANNEXE 1 - FICHE D'IDENTIFICATION.....	23
1. PRELEVEMENTS	24
2. COMPOSANTS.....	28
ANNEXE 2 - PLANS / CROQUIS	30
ANNEXE 3 - PV ANALYSES	32
ANNEXE 4 - AUTRES DOCUMENTS	60
ANNEXE 5 - CERTIFICAT DE COMPETENCES	61
ANNEXE 6 - ATTESTATION D'ASSURANCE	62

I. PROGRAMME ET PERIMETRE

1. PROGRAMME / PERIMETRE DES TRAVAUX DU DONNEUR D'ORDRE

Référence du programme de travaux transmis : Néant

Réfection de la voiries ZONE Structure metallo-textile

2. PROGRAMME / PERIMETRE DE REPERAGE

Le programme de repérage établi par l'opérateur est basé sur les composants de la construction de l'annexe I de l'arrêté du 16 Juillet 2019 et de l'annexe A1 de la norme NF X 46-020 : Aout 2017, et en fonction du programme de travaux fourni par le donneur d'ordre.

Le périmètre de repérage est le suivant :

Exterieur ZONE Structure metallo-textile

II. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission objet du présent « Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante », il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.

Localisation	Matériau ou produit
Néant	

Liste des enrobés contenant de l'amiante ou des HAP :

Carotte	Localisation	Conclusion HAP	Conclusion Amiante	Conclusion HCT
Néant	-			

il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir des HAP : après analyses, ils n'en contiennent pas .

III. OBJET DE LA MISSION

Le présent rapport est destiné à constituer le rapport de **repérage de l'amiante avant certaines opérations dans les immeubles bâtis**, avec caractérisation des enrobés bitumineux de voiries aux abords du bâtiment (recherche d'amiante et/ou d'HAP).

La mission confiée par le donneur d'ordre à SOCOTEC est réalisée dans le respect de l'arrêté du 16 Juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations dans les immeubles bâtis et le présent rapport comporte :

1. L'identification de la mission de repérage (repérage amiante avant travaux) et son périmètre (programme détaillé des travaux projetés par le donneur d'ordre) ;
2. L'identification complète de l'immeuble concerné : dénomination, adresse complète, date du permis de construire ou, le cas échéant, date de construction, fonction principale du bâtiment (exemple : habitation, bureaux) et tout autre renseignement permettant d'identifier avec certitude le bâtiment concerné ;
3. Le programme et le périmètre de repérage définis par l'opérateur de repérage ;
4. L'identification complète des différents intervenants et parties prenantes (opérateur ayant réalisé le repérage, propriétaire de l'immeuble bâti et commanditaire de la mission de repérage si celui-ci n'est pas le propriétaire) ;
5. La ou le(s) date(s) d'exécution du repérage et la date de signature du rapport de repérage ;
6. Le cas échéant, les dates, références et principales conclusions des rapports précédemment réalisés ;
7. La liste et la localisation des matériaux et produits repérés mentionnant pour chacun d'eux la présence ou l'absence d'amiante et le ou les critères ayant permis de conclure et, en cas de conclusion de présence d'amiante, l'estimation de la quantité ;
8. La signature et le visa de l'opérateur ayant réalisé le repérage ;
9. L'obligation faite au propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage de conservation, de mise à jour du document de traçabilité et de la transmission de ce rapport, conformément aux exigences de l'article 11 ;
10. En annexes : plan et croquis de l'immeuble bâti avec localisation des sondages faisant suite à des investigations approfondies ou à l'utilisation d'outil de mesure, des prélèvements d'échantillon et des matériaux et produits contenant de l'amiante identifiés ; rapports d'essais de laboratoire ; copie du certificat de compétence.

Le programme de repérage établi par l'opérateur est basé sur les composants de la construction de l'annexe I de l'arrêté du 16 Juillet 2019 et de l'annexe A1 de la norme NF X 46-020 : Aout 2017, et en fonction du programme de travaux fourni par le donneur d'ordre.

Une recherche de la teneur en HAP dans les enrobés bitumineux de voiries aux abords du bâtiment a pu être réalisé dans le cadre de cette mission (selon la demande contractuelle du donneur d'ordre), afin de déterminer la possibilité soit de les recycler à chaud ou à froid, soit de les déposer en centre de stockage de déchets adapté en fonction de leur teneur (cf chapitre VII).

Rappel réglementaire et normatif:

- L.4412-2 du code du travail et les textes qui lui sont liés
- Article R4412-97 du code du travail
- Décret n°2017-899 du 9 Mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations.
- Arrêté du 16 Juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis
- Norme NF X 46-020 : version Aout 2017

Sauf indication contraire dans la suite du rapport, la recherche n'a pas porté sur les ouvrages suivants : réseaux enterrés, étanchéité des réseaux enterrés.

1. DESCRIPTION PRECISE DE L'IMMEUBLE

Activité principale de l'immeuble : Autres

Date de construction : Date du permis de construire non connue

2. PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES

Niveaux	Locaux
Exterieur - Voiries	Structure metalo textile

IV. DEROULEMENT DE LA MISSION

1. PRESTATIONS REALISEES

- ☒ Entretien préalable, échange avec le donneur d'ordre sur l'organisation et les moyens nécessaires, recueil des informations relatives à l'immeuble bâti,
- ☒ Analyse de la documentation fournie par le donneur d'ordre
- ☒ Visite de l'immeuble pour inspection visuelle des composants susceptibles de contenir de l'amiante concernés. Cette étape est suivie d'investigations approfondies et de sondages selon nécessité.
- ☒ Détermination des ZPSO (Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrages) et d'une stratégie de prélèvement. Cette étape est suivie de sondage et investigations approfondies.
- ☒ Prélèvement d'échantillons de matière et analyse des échantillons par un laboratoire accrédité sous-traitant de SOCOTEC
Laboratoire(s) d'analyse : ITGA Saint Grégoire BAT K (Cofrac : 1-5970)
- ☒ Enregistrement des données sur les produits et matériaux repérés.
- ☒ Rédaction du présent Rapport de mission, des annexes, croquis.

2. PERSONNES PRESENTES LORS DE LA VISITE

Accompagnateur(s) :

> Nom: M RICOTTIER

3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA VISITE

Observations	Oui	Non	Sans Objet
Plan de prévention réalisé avant intervention sur site	X	-	-
Vide sanitaire accessible et visitable			X
Combles accessibles et visitables			X
Toiture accessible et visitable			X
Bâtiment vide d'occupants			X
Bâtiment vide de mobiliers			X
Equipements en fonctionnement			X

Parties non visitées, devant faire l'objet d'investigations approfondies après mise en œuvre de moyens par le donneur d'ordre :

Localisation	Parties du local	Raison	Moyens à mettre en œuvre
Néant	-		

Autres informations sur le déroulement de la mission :

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

Occupation des locaux : Vide

4. RAPPORTS PRECEDEMMENT REALISES COMMUNIQUE A SOCOTEC DANS LE CADRE DE LA PRESENTE MISSION

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	-
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	-
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	-

Observations :

Néant

5. PLANS DES PARTIES D'IMMEUBLE CONCERNEES PAR LA MISSION

Les plans des parties d'immeuble concernées par la mission sont les suivants.

Etage	Intitulé du plan
Exterieur	Zone Metallo - Textile

V. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

Les tableaux suivants décrivent les résultats du repérage classés par localisation.

Successivement sont présentés :

- > Les composants contenant de l'amiante (§ V.1),
- > Les composants repérés sans amiante (§V.2)
- > Les composants pour lesquels l'analyse en laboratoire nécessaire pour identifier l'amiante n'a pas encore été effectuée (§ V.3)

Quelle que soit la situation et sans préjudice des autres dispositions réglementaires applicables, le propriétaire est tenu d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux ou produits concernés ou de ceux les recouvrant où les protégeant.

En colonnes 1 et 5 des tableaux, figurent les numéros d'identification du composant et/ou du prélèvement : ceux-ci sont repris sur le(s) PV d'analyse, sur le(s) plan(s) et sur les planches de photos.

1. LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

N° Composant*1	Localisation	Parties d'ouvrages ou composants de la construction inspectées	Descriptif	N° Prélèvement(s)	Conclusion (justification)	Quantité*2
Néant	-	-				

*1 : N° Composant = N° ZPSO (Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrage)

*2 : La quantité indiquée est une estimation et ne peut constituer à elle seule une base de travail pour l'intervention et/ou le retrait du composant. La valeur de la quantité est exprimée selon l'accord avec le donneur d'ordre au préalable (par unité, par surface, par linéaire, par masse ou par volume). En l'absence d'indication du donneur d'ordre, la valeur sera déterminée au choix de l'opérateur de repérage.

2. LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE

N° Composant*1	Localisation	Parties d'ouvrages ou composants de la construction inspectées	Descriptif	N° Prélèvement(s)	Conclusion (justification)
ZPSO-001	Exterieur - Voiries - Structure metalo textille	10 - Aménagements, voiries et réseaux divers - Voiries - Enrobé bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume)	Enrobé bitumineux des couches de voirie	P001 (Exterieur - Voiries - Structure metalo textille)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-002	Exterieur - Voiries - Structure metalo textille	10 - Aménagements, voiries et réseaux divers - Voiries - Enrobé bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume)	Enrobé bitumineux des couches de voirie	P002 (Exterieur - Voiries - Structure metalo textille)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-003	Exterieur - Voiries - Structure metalo textille	10 - Aménagements, voiries et réseaux divers - Voiries - Enrobé bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume)	Enrobé bitumineux des couches de voirie	P003 (Exterieur - Voiries - Structure metalo textille)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-004	Exterieur - Voiries - Structure metalo textille	10 - Aménagements, voiries et réseaux divers - Voiries - Enrobé bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume)	Enrobé bitumineux des couches de voirie	P004 (Exterieur - Voiries - Structure metalo textille)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-005	Exterieur - Voiries - Structure metalo textille	10 - Aménagements, voiries et réseaux divers - Voiries - Enrobé bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume)	Enrobé bitumineux des couches de voirie	P005 (Exterieur - Voiries - Structure metalo textille)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-006	Exterieur - Voiries - Structure metalo textille	10 - Aménagements, voiries et réseaux divers - Voiries - Enrobé bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume)	Enrobé bitumineux des couches de voirie	P006 (Exterieur - Voiries - Structure metalo textille)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-007	Exterieur - Voiries - Structure metalo textille	10 - Aménagements, voiries et réseaux divers - Voiries - Enrobé bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume)	Enrobé bitumineux des couches de voirie	P007 (Exterieur - Voiries - Structure metalo textille)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-008	Exterieur - Voiries - Structure metalo textille	10 - Aménagements, voiries et réseaux divers - Voiries - Enrobé bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume)	Enrobé bitumineux des couches de voirie	P008 (Exterieur - Voiries - Structure metalo textille)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-009	Exterieur - Voiries - Structure metalo textille	10 - Aménagements, voiries et réseaux divers - Voiries - Enrobé bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume)	Enrobé bitumineux des couches de voirie	P009 (Exterieur - Voiries - Structure metalo textille)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-010	Exterieur - Voiries - Structure metalo textille	10 - Aménagements, voiries et réseaux divers - Voiries - Enrobé bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume)	Enrobé bitumineux des couches de voirie	P010 (Exterieur - Voiries - Structure metalo textille)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-011	Exterieur - Voiries - Structure metalo textille	10 - Aménagements, voiries et réseaux divers - Voiries - Enrobé bitumineux des couches de voirie	Enrobé bitumineux des couches de voirie	P011 (Exterieur - Voiries - Structure metalo textille)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)

N° Composant*1	Localisation	Parties d'ouvrages ou composants de la construction inspectées	Descriptif	N° Prélèvement(s)	Conclusion (justification)
		de voirie (juste partie bitume)			

*1 : N° Composant = N° ZPSO (Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrage)

3. COMPOSANTS POUR LESQUELS DES SONDAGES ET/OU PRELEVEMENTS DOIVENT ETRE EFFECTUES

N° Composant*1	Localisation	Parties d'ouvrages ou composants de la construction concernés	Descriptif	Conclusion (justification)
Néant	-	-		

VI. DETAILS DES PRELEVEMENTS SUR ENROBES (LE CAS ECHEANT)

Liste des carottes et couches affiliées :

IDENTIFICATION DU CAROTTAGE : Carotte 01		
Localisation		
	CP / Commune : RD / Voie : PR / Position :	Précision : Coordonnées Géo X : Coordonnées Géo Y :
Caractéristique du carottage		
	Date : Epaisseur totale : 4	Epaisseur des couches : Couche 01 : 4 cm
	Photo d'ensemble	Photo de la Carotte
Commentaires : Sans objet		
Référence de la couche	Analyse amiante Conclusion	Analyse HAP Conclusion
Couche 01 Carotte 1	Oui	Oui mg/kg

IDENTIFICATION DU CAROTTAGE : Carotte 02		
Localisation		
	CP / Commune : RD / Voie : PR / Position :	Précision : Coordonnées Géo X : Coordonnées Géo Y :
Caractéristique du carottage		
	Date : Epaisseur totale : 4	Epaisseur des couches : Couche 01 : 4 cm
	Photo d'ensemble	Photo de la Carotte
Commentaires : Sans objet		
Référence de la couche	Analyse amiante Conclusion	Analyse HAP Conclusion
Couche 01 Carotte 2	Oui	Oui mg/kg

IDENTIFICATION DU CAROTTAGE : Carotte 03		
Localisation		
	CP / Commune : RD / Voie : PR / Position :	Précision : Coordonnées Géo X : Coordonnées Géo Y :
Caractéristique du carottage		
	Date : Epaisseur totale : 4	Epaisseur des couches : Couche 01 : 4 cm
	Photo d'ensemble	Photo de la Carotte
Commentaires : Sans objet		
Référence de la couche	Analyse amiante Conclusion	Analyse HAP Conclusion
Couche 01 Carotte 3	Oui	Oui mg/kg

IDENTIFICATION DU CAROTTAGE : Carotte 04		
Localisation		
	CP / Commune : RD / Voie : PR / Position :	Précision : Coordonnées Géo X : Coordonnées Géo Y :
Caractéristique du carottage		
	Date : Epaisseur totale : 4	Epaisseur des couches : Couche 01 : 4 cm
	Photo d'ensemble	Photo de la Carotte
Commentaires : Sans objet		
Référence de la couche	Analyse amiante Conclusion	Analyse HAP Conclusion
Couche 01 Carotte 4	Oui	Oui mg/kg

IDENTIFICATION DU CAROTTAGE : Carotte 05		
Localisation		
	CP / Commune : RD / Voie : PR / Position :	Précision : Coordonnées Géo X : Coordonnées Géo Y :
Caractéristique du carottage		
	Date : Epaisseur totale : 4	Epaisseur des couches : Couche 01 : 4 cm
	Photo d'ensemble	Photo de la Carotte
Commentaires : Sans objet		
Référence de la couche	Analyse amiante Conclusion	Analyse HAP Conclusion
Couche 01 Carotte 5	Oui	Oui mg/kg

IDENTIFICATION DU CAROTTAGE : Carotte 06		
Localisation		
	CP / Commune : RD / Voie : PR / Position :	Précision : Coordonnées Géo X : Coordonnées Géo Y :
Caractéristique du carottage		
	Date : Epaisseur totale : 4	Epaisseur des couches : Couche 01 : 4 cm
	Photo d'ensemble	Photo de la Carotte
Commentaires : Sans objet		
Référence de la couche	Analyse amiante Conclusion	Analyse HAP Conclusion
Couche 01 Carotte 6	Oui	Oui mg/kg

IDENTIFICATION DU CAROTTAGE : Carotte 07		
Localisation		
	CP / Commune : RD / Voie : PR / Position :	Précision : Coordonnées Géo X : Coordonnées Géo Y :
Caractéristique du carottage		
	Date : Epaisseur totale : 4	Epaisseur des couches : Couche 01 : 4 cm
	Photo d'ensemble	Photo de la Carotte
Commentaires : Sans objet		
Référence de la couche	Analyse amiante Conclusion	Analyse HAP Conclusion
Couche 01 Carotte 7	Oui	Oui mg/kg

IDENTIFICATION DU CAROTTAGE : Carotte 08		
Localisation		
	CP / Commune : RD / Voie : PR / Position :	Précision : Coordonnées Géo X : Coordonnées Géo Y :
Caractéristique du carottage		
	Date : Epaisseur totale : 4	Epaisseur des couches : Couche 01 : 4 cm
	Photo d'ensemble	Photo de la Carotte
Commentaires : Sans objet		
Référence de la couche	Analyse amiante Conclusion	Analyse HAP Conclusion
Couche 01 Carotte 8	Oui	Oui mg/kg

IDENTIFICATION DU CAROTTAGE : Carotte 09		
Localisation		
	CP / Commune : RD / Voie : PR / Position :	Précision : Coordonnées Géo X : Coordonnées Géo Y :
Caractéristique du carottage		
	Date : Epaisseur totale : 4	Epaisseur des couches : Couche 01 : 4 cm
	Photo d'ensemble	Photo de la Carotte
Commentaires : Sans objet		
Référence de la couche	Analyse amiante Conclusion	Analyse HAP Conclusion
Couche 01 Carotte 9	Oui	Oui mg/kg

IDENTIFICATION DU CAROTTAGE : Carotte 10		
Localisation		
	CP / Commune : RD / Voie : PR / Position :	Précision : Coordonnées Géo X : Coordonnées Géo Y :
Caractéristique du carottage		
	Date : Epaisseur totale : 4	Epaisseur des couches : Couche 01 : 4 cm
	Photo d'ensemble	Photo de la Carotte
Commentaires : Sans objet		
Référence de la couche	Analyse amiante Conclusion	Analyse HAP Conclusion
Couche 01 Carotte 10	Oui	Oui mg/kg

IDENTIFICATION DU CAROTTAGE : Carotte 11		
Localisation		
	CP / Commune : RD / Voie : PR / Position :	Précision : Coordonnées Géo X : Coordonnées Géo Y :
Caractéristique du carottage		
	Date : Epaisseur totale : 4	Epaisseur des couches : Couche 01 : 4 cm
	Photo d'ensemble	Photo de la Carotte
Commentaires : Sans objet		
Référence de la couche	Analyse amiante Conclusion	Analyse HAP Conclusion
Couche 01 Carotte 11	Oui	Oui mg/kg

VII. OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE

1. CONSERVATION ET TRANSMISSION DE CE RAPPORT

Conformément aux exigences de l'article 11 de l'arrêté du 16 Juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis :

« Si le donneur d'ordre n'est pas le propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage, il adresse à ce dernier une copie du rapport établi par l'opérateur de repérage.

En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du «dossier amiante – parties privatives» (DAPP) prévu au I de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DAPP, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du «dossier technique amiante» (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante avant travaux. Il communique ce rapport ou ce pré-rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du code du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du code du travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics. ».

2. OBLIGATIONS CONSECUTIVES AUX TRAVAUX DE RETRAIT OU DE CONFINEMENT

Lorsque le présent rapport est suivi de travaux, le propriétaire doit effectuer après enlèvement ou confinement des matériaux et produits contenant de l'amiante de la liste A ou de la liste B situés à l'intérieur des bâtiments occupés ou fréquentés, les interventions suivantes :

- > Examen visuel des ouvrages par une personne certifiée,
- > Mesures d'empoussièrement par un organisme accrédité par le COFRAC.

Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé, par une personne certifiée, à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux dans un délai maximal de trois ans. Ces interventions sont rendues obligatoires par l'article R.1334-29-3 du code de la Santé Publique.

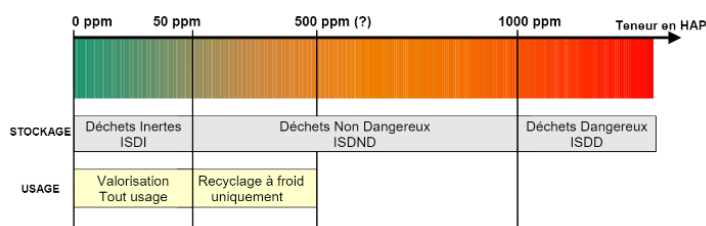
3. TENEUR EN HAP DANS LES ENROBES BITUMINEUX DE VOIRIES

Le goudron et dérivés houillers présents dans les enrobés bitumineux de voiries peuvent contenir des Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP), substances classées CMR (cancérigène, mutagène, reprotoxique).

Le suivi des HAP est demandé par le Code du Travail dans le cadre du risque chimique et la Directive n° 2008/98/CE du 19/11/08 modifiée relative aux déchets (Code de l'Environnement).

Les fortes teneurs en HAP limite la réutilisation des agrégats d'enrobés en recyclage à chaud dans des enrobés, et conditionne le type de centre de stockage de déchets (la valeur de référence pour le classement en déchet porte sur la somme des 16 HAP) :

- Teneur en HAP inférieure à 50 mg/kg : Recyclage à froid et à chaud possible.
- Teneur en HAP comprise entre 50 et 500 mg/kg : Recyclage à froid uniquement possible
- Teneur en HAP supérieure à 500 mg/kg : Recyclage interdit. Envoi des déchets dans un centre de stockage approprié.



Seuil de 500 ppm en HAP = limite du recyclage à froid : sans réchauffage ni chauffage des agrégats d'enrobés

Source : CEREMA – SYMEED – Rencontre technique du 26/02/2015

ANNEXE 1 - FICHE D'IDENTIFICATION

1. PRELEVEMENTS

N° de prélèvements	N° de composant *1 & Description opérateur	Localisation	Composant de la construction	Date du prélèvement	Résultat de l'analyse	Photo
P001	<u>Identifiant:</u> ZPSO-001 <u>Description:</u> Enrobé bitumineux des couches de voirie	Exterieur - Voiries - Structure metalo textile	10 - Aménagements, voiries et réseaux divers - Voiries	26/02/2026	Absence d'amiante	
P002	<u>Identifiant:</u> ZPSO-002 <u>Description:</u> Enrobé bitumineux des couches de voirie	Exterieur - Voiries - Structure metalo textile	10 - Aménagements, voiries et réseaux divers - Voiries	26/02/2026	Absence d'amiante	
P003	<u>Identifiant:</u> ZPSO-003 <u>Description:</u> Enrobé bitumineux des couches de voirie	Exterieur - Voiries - Structure metalo textile	10 - Aménagements, voiries et réseaux divers - Voiries	26/02/2026	Absence d'amiante	

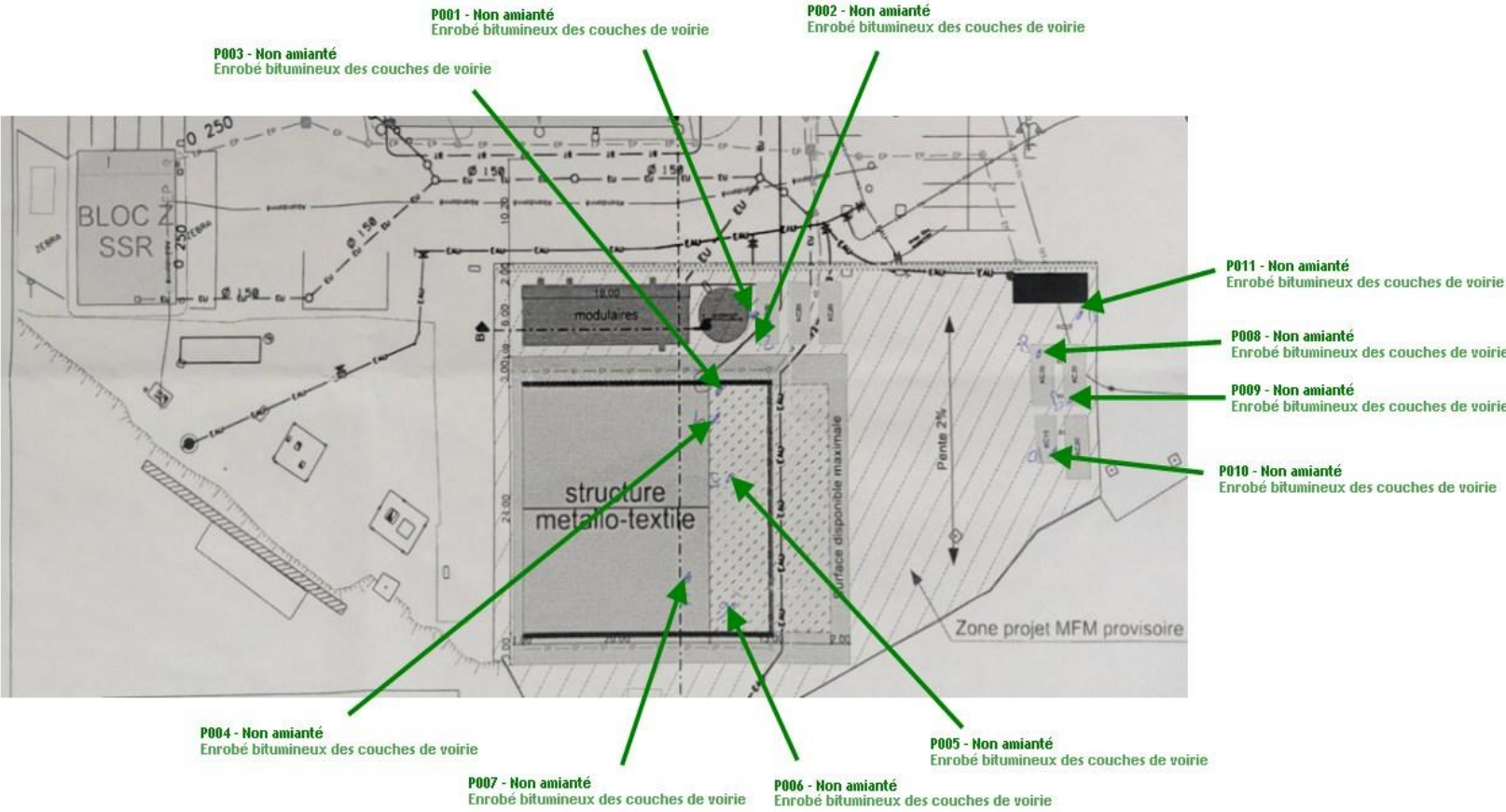
N° de prélèvements	N° de composant *1 & Description opérateur	Localisation	Composant de la construction	Date du prélèvement	Résultat de l'analyse	Photo
P004	Identifiant: ZPSO-004 Description: Enrobé bitumineux des couches de voirie	Exterieur - Voiries - Structure metalo textile	10 - Aménagements, voiries et réseaux divers - Voiries	26/02/2026	Absence d'amiante	
P005	Identifiant: ZPSO-005 Description: Enrobé bitumineux des couches de voirie	Exterieur - Voiries - Structure metalo textile	10 - Aménagements, voiries et réseaux divers - Voiries	26/02/2026	Absence d'amiante	
P006	Identifiant: ZPSO-006 Description: Enrobé bitumineux des couches de voirie	Exterieur - Voiries - Structure metalo textile	10 - Aménagements, voiries et réseaux divers - Voiries	26/02/2026	Absence d'amiante	
P007	Identifiant: ZPSO-007 Description: Enrobé bitumineux des couches de voirie	Exterieur - Voiries - Structure metalo textile	10 - Aménagements, voiries et réseaux divers - Voiries	26/02/2026	Absence d'amiante	

N° de prélèvements	N° de composant *1 & Description opérateur	Localisation	Composant de la construction	Date du prélèvement	Résultat de l'analyse	Photo
P008	Identifiant: ZPSO-008 Description: Enrobé bitumineux des couches de voirie	Exterieur - Voiries - Structure metalo textile	10 - Aménagements, voiries et réseaux divers - Voiries	26/02/2026	Absence d'amiante	
P009	Identifiant: ZPSO-009 Description: Enrobé bitumineux des couches de voirie	Exterieur - Voiries - Structure metalo textile	10 - Aménagements, voiries et réseaux divers - Voiries	26/02/2026	Absence d'amiante	
P010	Identifiant: ZPSO-010 Description: Enrobé bitumineux des couches de voirie	Exterieur - Voiries - Structure metalo textile	10 - Aménagements, voiries et réseaux divers - Voiries	26/02/2026	Absence d'amiante	
P011	Identifiant: ZPSO-011 Description: Enrobé bitumineux des couches de voirie	Exterieur - Voiries - Structure metalo textile	10 - Aménagements, voiries et réseaux divers - Voiries	26/02/2026	Absence d'amiante	

2. COMPOSANTS

N° de composant	Localisation	Description	Justification
ZPSO-001	Exterieur - Voiries - Structure metalo textile	Enrobé bitumineux des couches de voirie	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-002	Exterieur - Voiries - Structure metalo textile	Enrobé bitumineux des couches de voirie	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-003	Exterieur - Voiries - Structure metalo textile	Enrobé bitumineux des couches de voirie	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-004	Exterieur - Voiries - Structure metalo textile	Enrobé bitumineux des couches de voirie	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-005	Exterieur - Voiries - Structure metalo textile	Enrobé bitumineux des couches de voirie	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-006	Exterieur - Voiries - Structure metalo textile	Enrobé bitumineux des couches de voirie	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-007	Exterieur - Voiries - Structure metalo textile	Enrobé bitumineux des couches de voirie	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-008	Exterieur - Voiries - Structure metalo textile	Enrobé bitumineux des couches de voirie	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-009	Exterieur - Voiries - Structure metalo textile	Enrobé bitumineux des couches de voirie	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-010	Exterieur - Voiries - Structure metalo textile	Enrobé bitumineux des couches de voirie	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-011	Exterieur - Voiries - Structure metalo textile	Enrobé bitumineux des couches de voirie	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)

ANNEXE 2 - PLANS / CROQUIS

 P001 - Non amiante Enrobé bitumineux des couches de voirie P002 - Non amiante Enrobé bitumineux des couches de voirie P003 - Non amiante Enrobé bitumineux des couches de voirie P004 - Non amiante Enrobé bitumineux des couches de voirie P005 - Non amiante Enrobé bitumineux des couches de voirie P006 - Non amiante Enrobé bitumineux des couches de voirie P007 - Non amiante Enrobé bitumineux des couches de voirie P008 - Non amiante Enrobé bitumineux des couches de voirie P009 - Non amiante Enrobé bitumineux des couches de voirie P010 - Non amiante Enrobé bitumineux des couches de voirie P011 - Non amiante Enrobé bitumineux des couches de voirie	Planche de repérage technique
	N° planche :1/1
	Nom du plan : Exterieur - Zone Metallo - Textile
	Entreprise réalisant le repérage : SOCOTEC Diagnostic Six Fours les Plages 73 Avenue Saint Mandrier Bâtiment A 83140 Six-Fours-les-Plages
	Adresse du bien : Base naval de TOULON Zone CASTIGNEAU 83000 TOULON
	Informations relatives au rapport du repérage : Réf. du rapport : 2601CPASI - BI13360000001402 Rédacteur : Kevin DUARTE Date : 19/03/2026
	Commentaires :

ANNEXE 3 - PV ANALYSES



44 rue Jean Huss
42000 SAINT ETIENNE
Tel : 04.77.79.52.80
Fax : 04.77.79.52.99
www.itga.fr



Accréditation n° 1-1761

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT262603-77_1 EN DATE DU 06/03/2026

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DELIBEREMENT AJOUTE ET NATURELLEMENT PRESENT DANS LES MATERIAUX ET PRODUITS MANUFACTURES

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC SIX-FOURS-LES-PLAGES (CPASI)
73 Avenue Saint-Mandrier - Bâtiment A
83140 Six-Fours-les-Plages

Prélèvement :

Commande ITGA : IT2626-677
Échantillon ITGA : IT262603-77
Reçu au laboratoire le : 02/03/2026

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2601CPASI - BI13360000001402_2026_02_26_1022_3429
Dossier client	2601CPASI - BI13360000001402 - Base naval de TOULON Zone CASTIGNEAU 83000 TOULON
Échantillon	P001 - Enrobe bitumineux des couches de voirie - Extérieur - Voiries - Structure métallo textile

Description ITGA	Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux / Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène
------------------	--

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1^{er} octobre 2019 :

- Phase mastic et phase granulaire : Traitement thermique et mécanique (méthode interne : IT 413)
- Pour l'analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement, réduction de la matrice et montage adapté sur lame de microscopie (méthode interne : IT 444).
- Pour l'analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT 444).

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
Limite de détection pour la méthode MOLP : La détection de fibres d'amiante optiquement observables (1) est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse avec une probabilité de 95%.

ET/OU

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050, parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1 et principes de classification minéralogique de l'International Mineralogical Association - IMA) :
Morphologie, composition chimique par EDX et diffraction électronique
Limite de détection pour la méthode META : La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse avec une probabilité de 95%.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.
DTA 164-07 rev14

Page 1/2

RAPPORT D'ESSAI N° IT262603-77_1 EN DATE DU 06/03/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DELIBEREMENT AJOUTE ET NATURELLEMENT
PRESENT DANS LES MATERIAUX ET PRODUITS MANUFACTURES

Résultat :

Fraction Analysée	Données préparations		Données Analytiques		Résultat ⁽²⁾	Variété d'amiante ⁽²⁾	Éléments analytiques
	Nombre de préparations	Traitement	Techniques analytiques / Date d'analyse	Nombre de supports analytiques			
► 1 ► Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux ⁽⁴⁾	Nombre de préparations : 1	Thermique et mécanique	META le 06/05/2026	Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté ⁽³⁾	---	Analyste : XNS
► Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène ⁽⁴⁾	Nombre de préparations : 3		META le 06/05/2026	Nombre de supports d'analyse : 6	Amiante non détecté ⁽³⁾	---	Analyste : XNS

(1) Les fibres optiquement observables sont celles ayant un diamètre supérieur à 0.2 micromètre.

(2) Ce résultat porte sur l'examen conjoint des résultats d'analyse des 2 techniques analytiques MOLP et META, le cas échéant.

(3) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibres d'amiante inférieure à la limite de détection déclarée pour la(es) méthode(s) utilisée(s).

(4) La fraction analysée a subi un traitement thermique préalable.

Validé par : Elisé BONKOUNGOU - Chef d'équipe

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-07 rev14

Page 2/2



44 rue Jean Huss
42000 SAINT ETIENNE
Tel : 04.77.79.52.80
Fax : 04.77.79.52.99
www.itga.fr



Accréditation n° 1-1761

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT262603-78_1 EN DATE DU 06/03/2026

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DELIBEREMENT AJOUTE ET NATURELLEMENT PRESENT DANS LES MATERIAUX ET PRODUITS MANUFACTURES

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC SIX-FOURS-LES-PLAGES (CPASI)
73 Avenue Saint-Mandrier - Bâtiment A
83140 Six-Fours-les-Plages

Prélèvement :

Commande ITGA : IT2626-677
Échantillon ITGA : IT262603-78
Reçu au laboratoire le : 02/03/2026

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2601CPASI - BI13360000001402_2026_02_26_1022_3429
Dossier client	2601CPASI - BI13360000001402 - Base naval de TOULON Zone CASTIGNEAU 83000 TOULON
Échantillon	P002 - Enrobe bitumineux des couches de voirie - Extérieur - Voiries - Structure métallo textile

Description ITGA	Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux / Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène
------------------	--

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1^{er} octobre 2019 :

- Phase mastic et phase granulaire : Traitement thermique et mécanique (méthode interne : IT 413)
- Pour l'analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement, réduction de la matrice et montage adapté sur lame de microscopie (méthode interne : IT 444).
- Pour l'analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT 444).

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
Limite de détection pour la méthode MOLP : La détection de fibres d'amiante optiquement observables (1) est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse avec une probabilité de 95%.

ET/OU

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050, parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1 et principes de classification minéralogique de l'International Mineralogical Association - IMA) : Morphologie, composition chimique par EDX et diffraction électronique
Limite de détection pour la méthode META : La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse avec une probabilité de 95%.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-07 rev14

Page 1/2

RAPPORT D'ESSAI N° IT262603-78_1 EN DATE DU 06/03/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DELIBEREMENT AJOUTE ET NATURELLEMENT
PRESENT DANS LES MATERIAUX ET PRODUITS MANUFACTURES

Résultat :

Fraction Analysée	Données préparations		Données Analytiques		Résultat ⁽²⁾	Variété d'amiante ⁽²⁾	Éléments analytiques
	Nombre de préparations	Traitement	Techniques analytiques / Date d'analyse	Nombre de supports analytiques			
▶ 1 ▶ Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux ⁽⁴⁾	Nombre de préparations : 1	Thermique et mécanique	META le 06/05/2026	Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté ⁽³⁾	---	Analyste : XNS
▶ Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène ⁽⁴⁾	Nombre de préparations : 3		META le 06/05/2026	Nombre de supports d'analyse : 6	Amiante non détecté ⁽³⁾	---	Analyste : XNS

(1) Les fibres optiquement observables sont celles ayant un diamètre supérieur à 0.2 micromètre.

(2) Ce résultat porte sur l'examen conjoint des résultats d'analyse des 2 techniques analytiques MOLP et META, le cas échéant.

(3) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibres d'amiante inférieure à la limite de détection déclarée pour la(es) méthode(s) utilisée(s).

(4) La fraction analysée a subi un traitement thermique préalable.

Validé par : Elisé BONKOUNGOU - Chef d'équipe

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-07 rev14

Page 2/2



44 rue Jean Huss
42000 SAINT ETIENNE
Tel : 04.77.79.52.80
Fax : 04.77.79.52.99
www.itga.fr



Accréditation n° 1-1761

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT262603-79_1 EN DATE DU 06/03/2026

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DELIBEREMENT AJOUTE ET NATURELLEMENT PRESENT DANS LES MATERIAUX ET PRODUITS MANUFACTURES

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC SIX-FOURS-LES-PLAGES (CPASI)
73 Avenue Saint-Mandrier - Bâtiment A
83140 Six-Fours-les-Plages

Prélèvement :

Commande ITGA : IT2626-677
Échantillon ITGA : IT262603-79
Reçu au laboratoire le : 02/03/2026

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2601CPASI - BI13360000001402_2026_02_26_1022_3429
Dossier client	2601CPASI - BI13360000001402 - Base naval de TOULON Zone CASTIGNEAU 83000 TOULON
Échantillon	P003 - Enrobe bitumineux des couches de voirie - Extérieur - Voiries - Structure métallo textile

Description ITGA	Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux / Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène
------------------	--

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1^{er} octobre 2019 :

- Phase mastic et phase granulaire : Traitement thermique et mécanique (méthode interne : IT 413)
- Pour l'analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement, réduction de la matrice et montage adapté sur lame de microscopie (méthode interne : IT 444).
- Pour l'analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT 444).

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
Limite de détection pour la méthode MOLP : La détection de fibres d'amiante optiquement observables (1) est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse avec une probabilité de 95%.

ET/OU

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050, parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1 et principes de classification minéralogique de l'International Mineralogical Association - IMA) :
Morphologie, composition chimique par EDX et diffraction électronique
Limite de détection pour la méthode META : La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse avec une probabilité de 95%.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.
DTA 164-07 rev14

Page 1/2

RAPPORT D'ESSAI N° IT262603-79_1 EN DATE DU 06/03/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DELIBEREMENT AJOUTE ET NATURELLEMENT
PRESENT DANS LES MATERIAUX ET PRODUITS MANUFACTURES

Résultat :

Fraction Analysée	Données préparations		Données Analytiques		Résultat ⁽²⁾	Variété d'amiante ⁽²⁾	Éléments analytiques
	Nombre de préparations	Traitement	Techniques analytiques / Date d'analyse	Nombre de supports analytiques			
► 1 ► Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux ⁽⁴⁾	Nombre de préparations : 1	Thermique et mécanique	META le 06/05/2026	Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté ⁽³⁾	---	Analyste : XNS
► Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène ⁽⁴⁾	Nombre de préparations : 3		META le 06/05/2026	Nombre de supports d'analyse : 6	Amiante non détecté ⁽³⁾	---	Analyste : XNS

(1) Les fibres optiquement observables sont celles ayant un diamètre supérieur à 0.2 micromètre.

(2) Ce résultat porte sur l'examen conjoint des résultats d'analyse des 2 techniques analytiques MOLP et META, le cas échéant.

(3) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibres d'amiante inférieure à la limite de détection déclarée pour la(es) méthode(s) utilisée(s).

(4) La fraction analysée a subi un traitement thermique préalable.

Validé par : Elisé BONKOUNGOU - Chef d'équipe

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-07 rev14

Page 2/2



44 rue Jean Huss
42000 SAINT ETIENNE
Tel : 04.77.79.52.80
Fax : 04.77.79.52.99
www.itga.fr



Accréditation n° 1-1761

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT262603-80_1 EN DATE DU 06/03/2026

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DELIBEREMENT AJOUTE ET NATURELLEMENT PRESENT DANS LES MATERIAUX ET PRODUITS MANUFACTURES

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC SIX-FOURS-LES-PLAGES (CPASI)
73 Avenue Saint-Mandrier - Bâtiment A
83140 Six-Fours-les-Plages

Prélèvement :

Commande ITGA : IT2626-677
Échantillon ITGA : IT262603-80
Reçu au laboratoire le : 02/03/2026

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2601CPASI - BI13360000001402_2026_02_26_1022_3429
Dossier client	2601CPASI - BI13360000001402 - Base naval de TOULON Zone CASTIGNEAU 83000 TOULON
Échantillon	P004 - Enrobe bitumineux des couches de voirie - Extérieur - Voiries - Structure métallo textile

Description ITGA	Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux / Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène
------------------	--

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1^{er} octobre 2019 :

- Phase mastic et phase granulaire : Traitement thermique et mécanique (méthode interne : IT 413)
- Pour l'analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement, réduction de la matrice et montage adapté sur lame de microscopie (méthode interne : IT 444).
- Pour l'analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT 444).

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
Limite de détection pour la méthode MOLP : La détection de fibres d'amiante optiquement observables (1) est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse avec une probabilité de 95%.

ET/OU

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050, parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1 et principes de classification minéralogique de l'International Mineralogical Association - IMA) : Morphologie, composition chimique par EDX et diffraction électronique
Limite de détection pour la méthode META : La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse avec une probabilité de 95%.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-07 rev14

Page 1/2

RAPPORT D'ESSAI N° IT262603-80_1 EN DATE DU 06/03/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DELIBEREMENT AJOUTE ET NATURELLEMENT
PRESENT DANS LES MATERIAUX ET PRODUITS MANUFACTURES

Résultat :

Fraction Analysée	Données préparations		Données Analytiques		Résultat ⁽²⁾	Variété d'amiante ⁽²⁾	Éléments analytiques
	Nombre de préparations	Traitement	Techniques analytiques / Date d'analyse	Nombre de supports analytiques			
▶ 1 ▶ Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux ⁽⁴⁾	Nombre de préparations : 1	Thermique et mécanique	META le 06/05/2026	Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté ⁽³⁾	---	Analyste : XNS
▶ Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène ⁽⁴⁾	Nombre de préparations : 3		META le 06/05/2026	Nombre de supports d'analyse : 6	Amiante non détecté ⁽³⁾	---	Analyste : XNS

(1) Les fibres optiquement observables sont celles ayant un diamètre supérieur à 0.2 micromètre.

(2) Ce résultat porte sur l'examen conjoint des résultats d'analyse des 2 techniques analytiques MOLP et META, le cas échéant.

(3) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibres d'amiante inférieure à la limite de détection déclarée pour la(es) méthode(s) utilisée(s).

(4) La fraction analysée a subi un traitement thermique préalable.

Validé par : Elisé BONKOUNGOU - Chef d'équipe

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-07 rev14

Page 2/2



44 rue Jean Huss
42000 SAINT ETIENNE
Tel : 04.77.79.52.80
Fax : 04.77.79.52.99
www.itga.fr



Accréditation n° 1-1761

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT262603-81_1 EN DATE DU 06/03/2026

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DELIBEREMENT AJOUTE ET NATURELLEMENT PRESENT DANS LES MATERIAUX ET PRODUITS MANUFACTURES

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC SIX-FOURS-LES-PLAGES (CPASI)
73 Avenue Saint-Mandrier - Bâtiment A
83140 Six-Fours-les-Plages

Prélèvement :

Commande ITGA : IT2626-677
Échantillon ITGA : IT262603-81
Reçu au laboratoire le : 02/03/2026

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2601CPASI - BI13360000001402_2026_02_26_1022_3429
Dossier client	2601CPASI - BI13360000001402 - Base naval de TOULON Zone CASTIGNEAU 83000 TOULON
Échantillon	P005 - Enrobe bitumineux des couches de voirie - Extérieur - Voiries - Structure métallo textile

Description ITGA	Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux / Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène
------------------	--

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1^{er} octobre 2019 :

- Phase mastic et phase granulaire : Traitement thermique et mécanique (méthode interne : IT 413)
- Pour l'analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement, réduction de la matrice et montage adapté sur lame de microscopie (méthode interne : IT 444).
- Pour l'analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT 444).

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
Limite de détection pour la méthode MOLP : La détection de fibres d'amiante optiquement observables (1) est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse avec une probabilité de 95%.

ET/OU

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050, parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1 et principes de classification minéralogique de l'International Mineralogical Association - IMA) : Morphologie, composition chimique par EDX et diffraction électronique
Limite de détection pour la méthode META : La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse avec une probabilité de 95%.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-07 rev14

Page 1/2

RAPPORT D'ESSAI N° IT262603-81_1 EN DATE DU 06/03/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DELIBEREMENT AJOUTE ET NATURELLEMENT
PRESENT DANS LES MATERIAUX ET PRODUITS MANUFACTURES

Résultat :

Fraction Analysée	Données préparations		Données Analytiques		Résultat ⁽²⁾	Variété d'amiante ⁽²⁾	Éléments analytiques
	Nombre de préparations	Traitement	Techniques analytiques / Date d'analyse	Nombre de supports analytiques			
► 1 ► Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux ⁽⁴⁾	Nombre de préparations : 1	Thermique et mécanique	META le 06/05/2026	Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté ⁽³⁾	---	Analyste : XNS
► Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène ⁽⁴⁾	Nombre de préparations : 3		META le 06/05/2026	Nombre de supports d'analyse : 6	Amiante non détecté ⁽³⁾	---	Analyste : XNS

(1) Les fibres optiquement observables sont celles ayant un diamètre supérieur à 0.2 micromètre.

(2) Ce résultat porte sur l'examen conjoint des résultats d'analyse des 2 techniques analytiques MOLP et META, le cas échéant.

(3) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibres d'amiante inférieure à la limite de détection déclarée pour la(es) méthode(s) utilisée(s).

(4) La fraction analysée a subi un traitement thermique préalable.

Validé par : Elisé BONKOUNGOU - Chef d'équipe

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-07 rev14

Page 2/2



44 rue Jean Huss
42000 SAINT ETIENNE
Tel : 04.77.79.52.80
Fax : 04.77.79.52.99
www.itga.fr



Accréditation n° 1-1761

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT262603-82_1 EN DATE DU 06/03/2026

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DELIBEREMENT AJOUTE ET NATURELLEMENT PRESENT DANS LES MATERIAUX ET PRODUITS MANUFACTURES

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC SIX-FOURS-LES-PLAGES (CPASI)
73 Avenue Saint-Mandrier - Bâtiment A
83140 Six-Fours-les-Plages

Prélèvement :

Commande ITGA : IT2626-677
Échantillon ITGA : IT262603-82
Reçu au laboratoire le : 02/03/2026

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2601CPASI - BI13360000001402_2026_02_26_1022_3429
Dossier client	2601CPASI - BI13360000001402 - Base naval de TOULON Zone CASTIGNEAU 83000 TOULON
Échantillon	P006 - Enrobe bitumineux des couches de voirie - Extérieur - Voiries - Structure métallo textile

Description ITGA	Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux / Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène
------------------	--

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1^{er} octobre 2019 :

- Phase mastic et phase granulaire : Traitement thermique et mécanique (méthode interne : IT 413)
- Pour l'analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement, réduction de la matrice et montage adapté sur lame de microscopie (méthode interne : IT 444).
- Pour l'analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT 444).

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
Limite de détection pour la méthode MOLP : La détection de fibres d'amiante optiquement observables (1) est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse avec une probabilité de 95%.

ET/OU

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050, parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1 et principes de classification minéralogique de l'International Mineralogical Association - IMA) :
Morphologie, composition chimique par EDX et diffraction électronique
Limite de détection pour la méthode META : La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse avec une probabilité de 95%.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-07 rev14

Page 1/2

RAPPORT D'ESSAI N° IT262603-82_1 EN DATE DU 06/03/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DELIBEREMENT AJOUTE ET NATURELLEMENT
PRESENT DANS LES MATERIAUX ET PRODUITS MANUFACTURES

Résultat :

Fraction Analysée	Données préparations		Données Analytiques		Résultat ⁽²⁾	Variété d'amiante ⁽²⁾	Éléments analytiques
	Nombre de préparations	Traitement	Techniques analytiques / Date d'analyse	Nombre de supports analytiques			
► 1 ► Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux ⁽⁴⁾	Nombre de préparations : 1	Thermique et mécanique	META le 06/05/2026	Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté ⁽³⁾	---	Analyste : XNS
► Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène ⁽⁴⁾	Nombre de préparations : 3		META le 06/05/2026	Nombre de supports d'analyse : 6	Amiante non détecté ⁽³⁾	---	Analyste : XNS

(1) Les fibres optiquement observables sont celles ayant un diamètre supérieur à 0.2 micromètre.

(2) Ce résultat porte sur l'examen conjoint des résultats d'analyse des 2 techniques analytiques MOLP et META, le cas échéant.

(3) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibres d'amiante inférieure à la limite de détection déclarée pour la(es) méthode(s) utilisée(s).

(4) La fraction analysée a subi un traitement thermique préalable.

Validé par : Elisé BONKOUNGOU - Chef d'équipe

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-07 rev14

Page 2/2



44 rue Jean Huss
42000 SAINT ETIENNE
Tel : 04.77.79.52.80
Fax : 04.77.79.52.99
www.itga.fr



Accréditation n° 1-1761

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT262603-83_1 EN DATE DU 06/03/2026

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DELIBEREMENT AJOUTE ET NATURELLEMENT PRESENT DANS LES MATERIAUX ET PRODUITS MANUFACTURES

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC SIX-FOURS-LES-PLAGES (CPASI)
73 Avenue Saint-Mandrier - Bâtiment A
83140 Six-Fours-les-Plages

Prélèvement :

Commande ITGA : IT2626-677
Échantillon ITGA : IT262603-83
Reçu au laboratoire le : 02/03/2026

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2601CPASI - BI13360000001402_2026_02_26_1022_3429
Dossier client	2601CPASI - BI13360000001402 - Base naval de TOULON Zone CASTIGNEAU 83000 TOULON
Échantillon	P007 - Enrobe bitumineux des couches de voirie - Extérieur - Voiries - Structure métallo textile

Description ITGA	Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux / Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène
------------------	--

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1^{er} octobre 2019 :

- Phase mastic et phase granulaire : Traitement thermique et mécanique (méthode interne : IT 413)
- Pour l'analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement, réduction de la matrice et montage adapté sur lame de microscopie (méthode interne : IT 444).
- Pour l'analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT 444).

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
Limite de détection pour la méthode MOLP : La détection de fibres d'amiante optiquement observables (1) est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse avec une probabilité de 95%.

ET/OU

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050, parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1 et principes de classification minéralogique de l'International Mineralogical Association - IMA) : Morphologie, composition chimique par EDX et diffraction électronique
Limite de détection pour la méthode META : La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse avec une probabilité de 95%.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-07 rev14

Page 1/2

RAPPORT D'ESSAI N° IT262603-83_1 EN DATE DU 06/03/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DELIBEREMENT AJOUTE ET NATURELLEMENT
PRESENT DANS LES MATERIAUX ET PRODUITS MANUFACTURES

Résultat :

Fraction Analysée	Données préparations		Données Analytiques		Résultat ⁽²⁾	Variété d'amiante ⁽²⁾	Eléments analytiques
	Nombre de préparations	Traitement	Techniques analytiques / Date d'analyse	Nombre de supports analytiques			
► 1 ► Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux ⁽⁴⁾	Nombre de préparations : 1	Thermique et mécanique	META le 06/05/2026	Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté ⁽³⁾	---	Analyste : XNS
► Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène ⁽⁴⁾	Nombre de préparations : 3		META le 06/05/2026	Nombre de supports d'analyse : 6	Amiante non détecté ⁽³⁾	---	Analyste : XNS

(1) Les fibres optiquement observables sont celles ayant un diamètre supérieur à 0.2 micromètre.

(2) Ce résultat porte sur l'examen conjoint des résultats d'analyse des 2 techniques analytiques MOLP et META, le cas échéant.

(3) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibres d'amiante inférieure à la limite de détection déclarée pour la(es) méthode(s) utilisée(s).

(4) La fraction analysée a subi un traitement thermique préalable.

Validé par : Elisé BONKOUNGOU - Chef d'équipe

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-07 rev14

Page 2/2



44 rue Jean Huss
42000 SAINT ETIENNE
Tel : 04.77.79.52.80
Fax : 04.77.79.52.99
www.itga.fr



Accréditation n° 1-1761

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT262603-84_1 EN DATE DU 06/03/2026

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DELIBEREMENT AJOUTE ET NATURELLEMENT PRESENT DANS LES MATERIAUX ET PRODUITS MANUFACTURES

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC SIX-FOURS-LES-PLAGES (CPASI)
73 Avenue Saint-Mandrier - Bâtiment A
83140 Six-Fours-les-Plages

Prélèvement :

Commande ITGA : IT2626-677
Échantillon ITGA : IT262603-84
Reçu au laboratoire le : 02/03/2026

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2601CPASI - BI13360000001402_2026_02_26_1022_3429
Dossier client	2601CPASI - BI13360000001402 - Base naval de TOULON Zone CASTIGNEAU 83000 TOULON
Échantillon	P008 - Enrobe bitumineux des couches de voirie - Extérieur - Voiries - Structure métallo textile

Description ITGA	Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux / Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène
------------------	--

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1^{er} octobre 2019 :

- Phase mastic et phase granulaire : Traitement thermique et mécanique (méthode interne : IT 413)
- Pour l'analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement, réduction de la matrice et montage adapté sur lame de microscopie (méthode interne : IT 444).
- Pour l'analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT 444).

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
Limite de détection pour la méthode MOLP : La détection de fibres d'amiante optiquement observables (1) est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse avec une probabilité de 95%.

ET/OU

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050, parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1 et principes de classification minéralogique de l'International Mineralogical Association - IMA) : Morphologie, composition chimique par EDX et diffraction électronique
Limite de détection pour la méthode META : La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse avec une probabilité de 95%.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-07 rev14

Page 1/2

RAPPORT D'ESSAI N° IT262603-84_1 EN DATE DU 06/03/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DELIBEREMENT AJOUTE ET NATURELLEMENT
PRESENT DANS LES MATERIAUX ET PRODUITS MANUFACTURES

Résultat :

Fraction Analysée	Données préparations		Données Analytiques		Résultat ⁽²⁾	Variété d'amiante ⁽²⁾	Éléments analytiques
	Nombre de préparations	Traitement	Techniques analytiques / Date d'analyse	Nombre de supports analytiques			
► 1 ► Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux ⁽⁴⁾	Nombre de préparations : 1	Thermique et mécanique	META le 06/05/2026	Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté ⁽³⁾	---	Analyste : XNS
► Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène ⁽⁴⁾	Nombre de préparations : 3		META le 06/05/2026	Nombre de supports d'analyse : 6	Amiante non détecté ⁽³⁾	---	Analyste : XNS

(1) Les fibres optiquement observables sont celles ayant un diamètre supérieur à 0.2 micromètre.

(2) Ce résultat porte sur l'examen conjoint des résultats d'analyse des 2 techniques analytiques MOLP et META, le cas échéant.

(3) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibres d'amiante inférieure à la limite de détection déclarée pour la(es) méthode(s) utilisée(s).

(4) La fraction analysée a subi un traitement thermique préalable.

Validé par : Elisé BONKOUNGOU - Chef d'équipe

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-07 rev14

Page 2/2



44 rue Jean Huss
42000 SAINT ETIENNE
Tel : 04.77.79.52.80
Fax : 04.77.79.52.99
www.itga.fr



Accréditation n° 1-1761

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT262603-85_1 EN DATE DU 06/03/2026

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DELIBEREMENT AJOUTE ET NATURELLEMENT PRESENT DANS LES MATERIAUX ET PRODUITS MANUFACTURES

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC SIX-FOURS-LES-PLAGES (CPASI)
73 Avenue Saint-Mandrier - Bâtiment A
83140 Six-Fours-les-Plages

Prélèvement :

Commande ITGA : IT2626-677
Échantillon ITGA : IT262603-85
Reçu au laboratoire le : 02/03/2026

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2601CPASI - BI13360000001402_2026_02_26_1022_3429
Dossier client	2601CPASI - BI13360000001402 - Base naval de TOULON Zone CASTIGNEAU 83000 TOULON
Échantillon	P009 - Enrobe bitumineux des couches de voirie - Extérieur - Voiries - Structure métallo textile

Description ITGA	Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux / Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène
------------------	--

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1^{er} octobre 2019 :

- Phase mastic et phase granulaire : Traitement thermique et mécanique (méthode interne : IT 413)
- Pour l'analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement, réduction de la matrice et montage adapté sur lame de microscopie (méthode interne : IT 444).
- Pour l'analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT 444).

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
Limite de détection pour la méthode MOLP : La détection de fibres d'amiante optiquement observables (1) est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse avec une probabilité de 95%.

ET/OU

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050, parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1 et principes de classification minéralogique de l'International Mineralogical Association - IMA) :
Morphologie, composition chimique par EDX et diffraction électronique
Limite de détection pour la méthode META : La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse avec une probabilité de 95%.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.
DTA 164-07 rev14

Page 1/2

RAPPORT D'ESSAI N° IT262603-85_1 EN DATE DU 06/03/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DELIBEREMENT AJOUTE ET NATURELLEMENT
PRESENT DANS LES MATERIAUX ET PRODUITS MANUFACTURES

Résultat :

Fraction Analysée	Données préparations		Données Analytiques		Résultat ⁽²⁾	Variété d'amiante ⁽²⁾	Éléments analytiques
	Nombre de préparations	Traitement	Techniques analytiques / Date d'analyse	Nombre de supports analytiques			
► 1 ► Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux ⁽⁴⁾	Nombre de préparations : 1	Thermique et mécanique	META le 06/05/2026	Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté ⁽³⁾	---	Analyste : XNS
► Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène ⁽⁴⁾	Nombre de préparations : 3		META le 06/05/2026	Nombre de supports d'analyse : 6	Amiante non détecté ⁽³⁾	---	Analyste : XNS

(1) Les fibres optiquement observables sont celles ayant un diamètre supérieur à 0.2 micromètre.

(2) Ce résultat porte sur l'examen conjoint des résultats d'analyse des 2 techniques analytiques MOLP et META, le cas échéant.

(3) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibres d'amiante inférieure à la limite de détection déclarée pour la(es) méthode(s) utilisée(s).

(4) La fraction analysée a subi un traitement thermique préalable.

Validé par : Elisé BONKOUNGOU - Chef d'équipe

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-07 rev14

Page 2/2



44 rue Jean Huss
42000 SAINT ETIENNE
Tel : 04.77.79.52.80
Fax : 04.77.79.52.99
www.itga.fr



Accréditation n° 1-1761

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT262603-86_1 EN DATE DU 06/03/2026

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DELIBEREMENT AJOUTE ET NATURELLEMENT PRESENT DANS LES MATERIAUX ET PRODUITS MANUFACTURES

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC SIX-FOURS-LES-PLAGES (CPASI)
73 Avenue Saint-Mandrier - Bâtiment A
83140 Six-Fours-les-Plages

Prélèvement :

Commande ITGA : IT2626-677
Échantillon ITGA : IT262603-86
Reçu au laboratoire le : 02/03/2026

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2601CPASI - BI13360000001402_2026_02_26_1022_3429
Dossier client	2601CPASI - BI13360000001402 - Base naval de TOULON Zone CASTIGNEAU 83000 TOULON
Échantillon	P010 - Enrobe bitumineux des couches de voirie - Extérieur - Voiries - Structure métallo textile

Description ITGA	Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux / Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène
------------------	--

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1^{er} octobre 2019 :

- Phase mastic et phase granulaire : Traitement thermique et mécanique (méthode interne : IT 413)
- Pour l'analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement, réduction de la matrice et montage adapté sur lame de microscopie (méthode interne : IT 444).
- Pour l'analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT 444).

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
Limite de détection pour la méthode MOLP : La détection de fibres d'amiante optiquement observables (1) est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse avec une probabilité de 95%.

ET/OU

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050, parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1 et principes de classification minéralogique de l'International Mineralogical Association - IMA) :
Morphologie, composition chimique par EDX et diffraction électronique
Limite de détection pour la méthode META : La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse avec une probabilité de 95%.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-07 rev14

Page 1/2

RAPPORT D'ESSAI N° IT262603-86_1 EN DATE DU 06/03/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DELIBEREMENT AJOUTE ET NATURELLEMENT
PRESENT DANS LES MATERIAUX ET PRODUITS MANUFACTURES

Résultat :

Fraction Analysée	Données préparations		Données Analytiques		Résultat ⁽²⁾	Variété d'amiante ⁽²⁾	Éléments analytiques
	Nombre de préparations	Traitement	Techniques analytiques / Date d'analyse	Nombre de supports analytiques			
▶ 1 ▶ Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux ⁽⁴⁾	Nombre de préparations : 1	Thermique et mécanique	META le 06/05/2026	Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté ⁽³⁾	---	Analyste : XNS
▶ Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène ⁽⁴⁾	Nombre de préparations : 3		META le 06/05/2026	Nombre de supports d'analyse : 6	Amiante non détecté ⁽³⁾	---	Analyste : XNS

(1) Les fibres optiquement observables sont celles ayant un diamètre supérieur à 0.2 micromètre.

(2) Ce résultat porte sur l'examen conjoint des résultats d'analyse des 2 techniques analytiques MOLP et META, le cas échéant.

(3) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibres d'amiante inférieure à la limite de détection déclarée pour la(es) méthode(s) utilisée(s).

(4) La fraction analysée a subi un traitement thermique préalable.

Validé par : Elisé BONKOUNGOU - Chef d'équipe

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-07 rev14

Page 2/2



44 rue Jean Huss
42000 SAINT ETIENNE
Tel : 04.77.79.52.80
Fax : 04.77.79.52.99
www.itga.fr



Accréditation n° 1-1761

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT262603-87_1 EN DATE DU 06/03/2026

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DELIBEREMENT AJOUTE ET NATURELLEMENT PRESENT DANS LES MATERIAUX ET PRODUITS MANUFACTURES

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC SIX-FOURS-LES-PLAGES (CPASI)
73 Avenue Saint-Mandrier - Bâtiment A
83140 Six-Fours-les-Plages

Prélèvement :

Commande ITGA : IT2626-677
Échantillon ITGA : IT262603-87
Reçu au laboratoire le : 02/03/2026

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2601CPASI - BI13360000001402_2026_02_26_1022_3429
Dossier client	2601CPASI - BI13360000001402 - Base naval de TOULON Zone CASTIGNEAU 83000 TOULON
Échantillon	P011 - Enrobe bitumineux des couches de voirie - Extérieur - Voiries - Structure métallo textile

Description ITGA	Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux / Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène
------------------	--

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1^{er} octobre 2019 :

- Phase mastic et phase granulaire : Traitement thermique et mécanique (méthode interne : IT 413)
- Pour l'analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement, réduction de la matrice et montage adapté sur lame de microscopie (méthode interne : IT 444).
- Pour l'analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT 444).

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
Limite de détection pour la méthode MOLP : La détection de fibres d'amiante optiquement observables (1) est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse avec une probabilité de 95%.

ET/OU

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050, parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1 et principes de classification minéralogique de l'International Mineralogical Association - IMA) : Morphologie, composition chimique par EDX et diffraction électronique
Limite de détection pour la méthode META : La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse avec une probabilité de 95%.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.
DTA 164-07 rev14

Page 1/2

RAPPORT D'ESSAI N° IT262603-87_1 EN DATE DU 06/03/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DELIBEREMENT AJOUTE ET NATURELLEMENT
PRESENT DANS LES MATERIAUX ET PRODUITS MANUFACTURES

Résultat :

Fraction Analysée	Données préparations		Données Analytiques		Résultat ⁽²⁾	Variété d'amiante ⁽²⁾	Éléments analytiques
	Nombre de préparations	Traitement	Techniques analytiques / Date d'analyse	Nombre de supports analytiques			
► 1 ► Agrégats d'enrobé bitumineux - mastic (liant + fines) bitumineux ⁽⁴⁾	Nombre de préparations : 1	Thermique et mécanique	META le 06/05/2026	Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté ⁽³⁾	---	Analyste : XNS
► Agrégats d'enrobé bitumineux - matériau granulaire hétérogène ⁽⁴⁾	Nombre de préparations : 3		META le 06/05/2026	Nombre de supports d'analyse : 6	Amiante non détecté ⁽³⁾	---	Analyste : XNS

(1) Les fibres optiquement observables sont celles ayant un diamètre supérieur à 0.2 micromètre.

(2) Ce résultat porte sur l'examen conjoint des résultats d'analyse des 2 techniques analytiques MOLP et META, le cas échéant.

(3) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibres d'amiante inférieure à la limite de détection déclarée pour la(es) méthode(s) utilisée(s).

(4) La fraction analysée a subi un traitement thermique préalable.

Validé par : Elisé BONKOUNGOU - Chef d'équipe

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-07 rev14

Page 2/2



ITGA
Agence de saint-etienne enrobes
44 rue Jean Huss
42000 Saint-Etienne
Tel. : 04.77.79.52.99
www.itga.fr - E-Mail : se@itga.fr

Accréditation n°1-1761
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, qui sont identifiés par le symbole ^(C).

Rapport
d'essai :

KSP2603-0168-001_1

Date : 12 mars 2026

Client :

SOCOTEC DIAGNOSTIC SIX-FOURS-LES-PLAGES (CPASI)

ITGA :

Réf. commande : 2601CPASI -
_BI13360000001402_2026_02_26_1022_3429
/ IT2626-677

Date de réception
des échantillons : 2 mars 2026

Interlocuteur : M. DUARTE Kévin

Adresse : 73 Avenue Saint-Mandrier - Bâtiment A
83140 Six-Fours-les-Plages

Site de prélèvement : 2601CPASI - BI13360000001402 - Base naval de TOULON Zone CASTIGNEAU 83000 TOULON

Description : Enrobé bitumineux (x11)

Analyses demandées : Teneur en HAP

Observations : Prélèvements effectués par vos soins

La somme des 16 HAP est donnée à titre indicatif. Le résultat affiché est précédé du signe ≤ si la teneur d'au moins un des composés sur les 16 HAP prioritaires est en dessous de sa limite de quantification. Dans ce cas, la valeur de la limite de quantification est utilisée pour le calcul de la somme. Le résultat de la somme devient alors une indication par excès.

Saint-Etienne, le jeudi 12 mars 2026

Le Cheffe d'équipe laboratoire
Sophie MAGNOLON

Le rapport d'essai ne concerne que les objets soumis à essais. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Siège social : Rue de la Terre Adélie - Bât. R - CS 66862 - 35768 SAINT GREGOIRE CEDEX - Tél. 02 99 35 41 41 - Fax 02 99 35 41 42
S.A.S au capital de 168420 euros - R.C.S. Rennes B 394 082 697 - Siret 394 082 697 00332

1/5

Teneur en HAP

MÉTHODE UTILISÉE

Norme(s) : Méthode interne IT 441
Matériau : Enrobé
Méthode de préparation : Broyage (<4mm) / Extraction par sonication
Technique analytique : Chromatographie en phase gazeuse - Détection par spectrométrie de masse

PRÉLÈVEMENT

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

	P001 ITM-RUEVX-3183094	P002 ITM-ESKZS-3183093	P003 ITM-HLITF-3183092
Emplacement	Enrobe bitumineux des couches de voirie / Extérieur / Voiries / Structure metalo textile 26/02/2026	Enrobe bitumineux des couches de voirie / Extérieur / Voiries / Structure metalo textile 26/02/2026	Enrobe bitumineux des couches de voirie / Extérieur / Voiries / Structure metalo textile 26/02/2026

RÉSULTAT

TENEUR	LQ	I	P001 ITM-RUEVX-3183094	P002 ITM-ESKZS-3183093	P003 ITM-HLITF-3183092
Naphtalène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut < 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Acénaphthylène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut < 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Acénaphthène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut < 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Fluorène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut < 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Phénanthrène ^(C)	0,50	35%	mg/kg brut < 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Anthracène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut < 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Fluoranthène ^(C)	0,50	35%	mg/kg brut < 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Pyrène ^(C)	0,50	35%	mg/kg brut 0,61 ± 0,21	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[a]anthracène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut < 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Chrysène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut < 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[b]fluoranthène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut < 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[k]fluoranthène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut < 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[a]pyrène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut < 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Indéno[1,2,3-c,d]pyrène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut < 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Dibenzo[a,h]anthracène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut < 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[g,h,i]pérylène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut < 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Somme 16 HAP			mg/kg brut ≤ 8,1	≤ 8,0	≤ 8,0

REMARQUES

- Date de préparation des échantillons : 10/03/2026
- LQ : limite de quantification. I : incertitude.

Teneur en HAP

MÉTHODE UTILISÉE

Norme(s) : Méthode interne IT 441
Matériau : Enrobé
Méthode de préparation : Broyage (<4mm) / Extraction par sonication
Technique analytique : Chromatographie en phase gazeuse - Détection par spectrométrie de masse

PRÉLÈVEMENT

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

	P004 ITM-OJBYR-3183091	P005 ITM-HFWRT-3183090	P006 ITM-DYUJW-3183088
Emplacement	Enrobe bitumineux des couches de voirie / Extérieur / Voiries / Structure metalo textile 26/02/2026	Enrobe bitumineux des couches de voirie / Extérieur / Voiries / Structure metalo textile 26/02/2026	Enrobe bitumineux des couches de voirie / Extérieur / Voiries / Structure metalo textile 26/02/2026

RÉSULTAT

TENEUR	LQ	I	P004 ITM-OJBYR-3183091	P005 ITM-HFWRT-3183090	P006 ITM-DYUJW-3183088
Naphtalène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut < 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Acénaphthylène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut < 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Acénaphthène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut < 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Fluorène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut < 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Phénanthrène ^(C)	0,50	35%	mg/kg brut < 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Anthracène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut < 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Fluoranthène ^(C)	0,50	35%	mg/kg brut < 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Pyrène ^(C)	0,50	35%	mg/kg brut < 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[a]anthracène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut < 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Chrysène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut < 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[b]fluoranthène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut < 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[k]fluoranthène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut < 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[a]pyrène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut < 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Indéno[1,2,3-c,d]pyrène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut < 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Dibenzo[a,h]anthracène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut < 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[g,h,i]pérylène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut < 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Somme 16 HAP			mg/kg brut ≤ 8,0	≤ 8,0	≤ 8,0

REMARQUES

- Date de préparation des échantillons : 10/03/2026
- LQ : limite de quantification. I : incertitude.

Teneur en HAP

MÉTHODE UTILISÉE

Norme(s) : Méthode interne IT 441
Matériau : Enrobé
Méthode de préparation : Broyage (<4mm) / Extraction par sonication
Technique analytique : Chromatographie en phase gazeuse - Détection par spectrométrie de masse

PRÉLÈVEMENT

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

	P007 ITM-SUFTB-3183087	P008 ITM-BIUTN-3183089	P009 ITM-ORLPP-3183082
Emplacement	Enrobe bitumineux des couches de voirie / Extérieur / Voiries / Structure metalo textile 26/02/2026	Enrobe bitumineux des couches de voirie / Extérieur / Voiries / Structure metalo textile 26/02/2026	Enrobe bitumineux des couches de voirie / Extérieur / Voiries / Structure metalo textile 26/02/2026

RÉSULTAT

TENEUR	LQ	I	P007 ITM-SUFTB-3183087	P008 ITM-BIUTN-3183089	P009 ITM-ORLPP-3183082
Naphtalène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut < 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Acénaphthylène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut < 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Acénaphthène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut < 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Fluorène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut < 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Phénanthrène ^(C)	0,50	35%	mg/kg brut < 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Anthracène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut < 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Fluoranthène ^(C)	0,50	35%	mg/kg brut < 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Pyrène ^(C)	0,50	35%	mg/kg brut < 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[a]anthracène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut < 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Chrysène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut < 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[b]fluoranthène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut < 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[k]fluoranthène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut < 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[a]pyrène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut < 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Indéno[1,2,3-c,d]pyrène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut < 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Dibenzo[a,h]anthracène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut < 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[g,h,i]pérylène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut < 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Somme 16 HAP			mg/kg brut ≤ 8,0	≤ 8,0	≤ 8,0

REMARQUES

- Date de préparation des échantillons : 10/03/2026
- LQ : limite de quantification. I : incertitude.

Teneur en HAP

MÉTHODE UTILISÉE

Norme(s) : Méthode interne IT 441
Matériau : Enrobé
Méthode de préparation : Broyage (<4mm) / Extraction par sonication
Technique analytique : Chromatographie en phase gazeuse - Détection par spectrométrie de masse

PRÉLÈVEMENT

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

	P010 ITM-IEYPJ- 3183086	P011 ITM-OZVSI- 3183085
Emplacement	Enrobe bitumineux des couches de voirie / Exterieur / Voiries / Structure metalo textile 26/02/2026	Enrobe bitumineux des couches de voirie / Exterieur / Voiries / Structure metalo textile 26/02/2026

RÉSULTAT

TENEUR	LQ	I		P010 ITM-IEYPJ- 3183086	P011 ITM-OZVSI- 3183085
Naphtalène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Acénaphthylène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Acénaphthène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Fluorène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Phénanthrène ^(C)	0,50	35%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Anthracène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Fluoranthène ^(C)	0,50	35%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Pyrène ^(C)	0,50	35%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[a]anthracène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Chrysène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[b]fluoranthène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[k]fluoranthène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[a]pyrène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Indéno[1,2,3- c,d]pyrène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Dibenzo[a,h]anthracène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Benzo[g,h,i]pérylène ^(C)	0,50	30%	mg/kg brut	< 0,50 (LQ)	< 0,50 (LQ)
Somme 16 HAP			mg/kg brut	≤ 8,0	≤ 8,0

REMARQUES

- Date de préparation des échantillons : 10/03/2026
- LQ : limite de quantification. I : incertitude.

ANNEXE 4 - AUTRES DOCUMENTS

Néant

ANNEXE 5 - CERTIFICAT DE COMPETENCES



Certificat de Compétence

Diagnostics Techniques Immobiliers

TechniCert attribue la Certification d'Opérateur de Diagnostic Immobilier à :

M. DUARTE Kévin sous le numéro de certifié TC24-0895

TechniCert Référentiel de Certification PROC 800

Domaines Technique	Arrêtés de référence	Date d'effet	Date D'expiration
Gaz	Arrêté du 01 juillet 2024 annule et remplace l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites. Posséder les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 2.4.1 / 2.4.2		
Électricité	Arrêté du 01 juillet 2024 annule et remplace l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites. Posséder les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 2.5.1 et 2.5.2	31/10/2024	30/10/2031
Termites	Arrêté du 01 juillet 2024 annule et remplace l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites. Posséder les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 2.3.1 / 2.3.2	07/03/2025	06/03/2032
☐ Métropole ☐ Outremer :			
Amiante sans Mention	Arrêté du 01 juillet 2024 annule et remplace l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites. Posséder les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 2.2.1 / 2.2.2	05/09/2024	04/09/2031
Amiante avec Mention	Posséder les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 2.2.1 / 2.2.2 / 2.2.3	26/06/2025	04/09/2031
Energie sans Mention	Arrêté du 20 juillet 2023 modifiant l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de Diagnostic Technique réalisant le diagnostic de performance énergétique. Posséder les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 2.1 / 2.2		
Energie avec Mention	Posséder les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 2.1 / 2.2 / 2.3		
Audit Énergétique	Décret no 2023-1219 du 20 décembre 2023 définissant le référentiel de compétences et les modalités de contrôle de ces compétences pour les diagnostiqueurs immobiliers en vue de la réalisation de l'audit énergétique Posséder les connaissances et compétences définies en à l'annexe IV et à l'annexe V		
Plomb sans Mention	Arrêté du 01 juillet 2024 annule et remplace l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites. Posséder les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 2.1.1 / 2.1.2	31/10/2024	30/10/2031

Le maintien des dates de validités est conditionné à la bonne exécution des opérations de contrôle.



Accréditation
N° 4-0624
Portée disponible
sur www.cofrac.fr

Les Alluets Le Roi, 26/06/2025
La Gérante TECHNICAL



TECHNICERT, SARL au Capital de 5000€ – 5 rue Traversière, ZAC Moulin du Capignard - 78580 Les Alluets Le Roi
Téléphone : 09.54.91.44.15 – Email : contact@technicert.fr – Site : www.technicert.fr
Siret : 853 648 418 R.C.S. Versailles

FORM 910.3-C_Certificat de compétence 09/2024

ANNEXE 6 - ATTESTATION D'ASSURANCE

Votre intermédiaire
MARSH SAS
 Département Construction
 Tour Ariane
 5, Place des Pyramides
 La Défense 9
 92088 Paris La Défense Cedex

 **01 41 34 50 00**
 **01 41 34 55 00**

N°ORIAS **07 001 037**
 Site ORIAS www.orias.fr

Votre contrat

Construction : Responsabilité
 civile professionnelle et
 exploitation

Vos références

Contrat : **37503519275087**
 Client : **0010834120**



Assurance et Banque

SOCOTEC DIAGNOSTIC
 21 Route d'Albert
 62450 AVESNES LES BAPAUME

ATTESTATION D'ASSURANCE

L'entreprise d'assurance AXA France IARD atteste que :

SOCOTEC DIAGNOSTIC
 21 Route d'Albert
 62450 AVESNES LES BAPAUME
 N°SIREN : 479 076 838

Est bénéficiaire des garanties du contrat d'assurance n° 37503519275087 pour la période du 01/01/2026 au 01/01/2027.

Ce contrat garanti l'ensemble de ses responsabilités civile professionnelle et exploitation encourues du fait des missions qui lui sont confiées.

Ce contrat garantit, à hauteur de 1.500.000 € par sinistre, notamment :

Les missions relatives à l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériau contenant de l'amiante, prévus soit à l'article L.1334-12-1 du code de la santé publique et définie aux articles R.1334-20 à 25 du code de la santé publique, soit aux articles R.4412-97 à R.4412-97-6 du code du travail ainsi que toutes missions de vérification technique et d'assistance technique liées à l'amiante.

Les missions relatives à l'établissement du diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L.126-6 du code de la construction et de l'habitation.

Les missions relatives à l'établissement de l'état des installations intérieures de gaz prévu à l'article L.134-9 du code de la construction et de l'habitation.

Les missions relatives à l'établissement de l'état des installations électriques prévu à l'article L.134-7 du code de la construction et de l'habitation.

Les missions relatives à l'établissement de l'état relatif à la présence de termites dans les bâtiments prévu à l'article L.126-24 du code de la construction et de l'habitation.

Les missions de diagnostic ou de vérification relatives à la présence de plomb dans les bâtiments ainsi que les missions relatives à l'établissement du constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L.1334-5 et L.1334-6 du code de la santé publique.

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Nanterre le 12/12/2025
 POUR LA SOCIETE :

Mathieu GODART
 Directeur Général Délégué d'AXA France



AXA France IARD - SA au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 RCS Nanterre. TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460. AXA France Vie - SA au capital de 487 725 073,50 € - 310 499 959 RCS Nanterre. AXA Assurances IARD Mutuelle - Société d'Assurance Mutuelle contre l'incendie, les accidents et risques divers. Siren 775 699 309. TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309. AXA Assurances Vie Mutuelle - Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation - Siren 353 457 245 - Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. Juridica - SA au capital de 14 627 854,68 € - 572 079 150 RCS Versailles - Siège social : 1, place Victorien Sardou 78160 Marly-le-Roi. AXA Assistance France Assurances - SA au capital de 31 275 660 6451 392 724 RCS Nanterre - Siège social : 6, rue André Gide 92320 Châtillon TVA intracommunautaire n° FR 81 451 392 724. Entreprises régies par le Code des assurances.